



Centre équestre
de Pont Château

Tarifs saison 2022-2023

(applicables à compter du 1^{er} mars 2023 - sous réserve de modification du taux de TVA applicable)

Centre Equestre de Pontchâteau

Coët Roz 44 160 Pontchâteau

02.40.19.15.45

www.centreequestredepontchateau.fr

CHEVAL :

- Forfait 1 ^{er} trimestre (5 Septembre - 17 Décembre, 15 séances*)	240€
- Forfait 2 ^{ème} trimestre (26 décembre - 26 Mars, 13 séances)	205€
- Forfait 3 ^{ème} trimestre (27 mars - 2 juillet, 14 séances)	225€
- Forfait annuel (5 septembre - 2 juillet, 42 séances)	635€
- Heure passager cours collectif	22€
Heure cours particulier (< 3 cavaliers)	32€
Balade (> 3 cavaliers)	22€
Carte 10 séances (**)	195€
Carte 10 séances propriétaire (**)	53€
Carte Découverte 5 séances (1 seule souscription par cavalier) (**)	85€

PONEY :

- Forfait 1 ^{er} trimestre (5 Septembre - 17 Décembre, 15 séances*)	195€
- Forfait 2 ^{ème} trimestre (26 décembre - 26 Mars, 13 séances)	165€
- Forfait 3 ^{ème} trimestre (27 mars - 2 juillet, 14 séances)	178€
- Forfait annuel (5 septembre - 2 juillet, 42 séances)	508€
Heure passager cours collectif	16€
Heure cours particulier (< 3 cavaliers)	32€
Balade (> 3 cavaliers)	16€
Carte 10 séances (**)	150€
Carte Découverte 5 séances (1 souscription par cavalier) (**)	65€

Licence junior 2022 (moins de 18 ans)	25€ (sous réserve de modification par la FFE)
Licence adulte 2022 (plus de 18 ans)	36€ (sous réserve de modification par la FFE)

Pension cheval au boxe	350€ / mois
Supplément sortie au paddock	55€ / mois
Adhésion annuelle propriétaire	82€
½ Pension cheval de club	180€ / mois
Cheval au travail (2 séances par semaine, monté ou longé)	130€/mois

Règlement à l'inscription.

Les tarifs incluent les prestations soumises à la Tva au taux normal de 20% (cours+location d'équidés) et les prestations soumises à la TVA de 5.5% (accès à la Structure+soins aux équidés)

* pas de cours du 18 décembre au 25 décembre inclus

** valable 4 mois à compter de la date d'achat

Les forfaits et cartes de séances d'équitation ne peuvent être remboursés, et ce quelle que soit la raison du désistement, qu'elle soit médicale, personnelle ou professionnelle.